Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro ISN : 9306
Centre d'intérêt : 751

Plan-cadre des cours obligatoires de français au collégial / Ministère de l'éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, Service des programmes. -- [Québec] : Le Ministère, 1980.
14 f. ; 28 cm.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial. Service des programmes

Descripteur(s) : Français (Langue) * Programme-cadre * Plan de cours * Cours obligatoire * Elaboration de plans de cours * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce plan-cadre pour les cours de français obligatoires au collégial est destiné à servir de référence aux professeurs pour établir leur plan de cours. Il fournit les renseignements suivants au sujet des cours de français obligatoires : les finalités, les buts, les objectifs généraux, l'orientation pédagogique, les objectifs terminaux, les contenus d'apprentissage, l'évaluation et les cheminements types.

Type de document :

16546

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLEGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9306

CERLF
UNIVERSITÉ LAURENTIENNE
SASJ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

COLLÉGIAL

SERVICE DES PROGRAMMES

PLAN-CADRE DES COURS OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS AU COLLÉGIAL

MAI 1980

ONT PARTICIPE A LA REDACTION:

DES PROFESSEURS DE FRANCAIS DU COLLEGIAL

Georges Beaulieu
Thérèse Belzile
Pierre Boissonnault
Vital Gadbois
Michel Paquin

ET UN PROFESSIONNEL DE LA DGEC

Jacques Ouellet

ONT ETE CONSULTES:

DES CONCEPTEURS DU PROGRAMME DE FRANCAIS DU SECONDAIRE

Jean-Guy Milot
James Rousselle

ET DES MEMBRES DU SOUS-COMITE PEDAGOGIQUE DE FRANCAIS

Jacques Leclerc
Pierre Marcotte
Jacques Saint-Marcoux

TABLE DES MATIERES

	PAGE
RENSEIGNEMENTS GENERAUX	1
Les finalités	1
Les buts	1-2
Les objectifs généraux	2-3
L'orientation pédagogique	3-4
Les objectifs terminaux	5-6
Les contenus d'apprentissage	6-7-8
L'évaluation	9
Les cheminements types	9-10
DESCRIPTION DES COURS	11
Le plan-cadre des cours obligatoires de français	11
Le développement des habiletés	11-12
Les contenus	12-13
Les objectifs terminaux	13-14

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

LES FINALITES

Le français au collégial est un des savoirs fondamentaux qui favorisent le développement intégral de la personne. La finalité de l'enseignement du français au collégial est de consolider les acquis de niveau secondaire en les approfondissant et en les élargissant de manière à acquérir la maîtrise de sa langue maternelle.

En effet, la maîtrise de la langue est non seulement une condition nécessaire à l'acquisition systématique du savoir et à la formation intellectuelle, mais elle est également une condition essentielle à l'insertion de l'individu dans une culture et une société données.

Ainsi, l'enseignement du français contribue au développement de la personne par des apprentissages d'ordre intellectuel (connaissance pratique et théorique de la langue; analyse, synthèse et critique des discours; réflexion sur l'homme et sur la société; créativité) et par des apprentissages d'ordre affectif et social (communication, goût de l'expression, conscience sociale, sens de l'appartenance socio-culturelle).

LES BUTS

Le but de l'apprentissage du français au collégial est d'acquérir les habiletés nécessaires à la connaissance et à l'utilisation de la langue parlée et écrite, comme

instrument de savoir, outil de travail et moyen de culture, sur le plan personnel et social.

Il s'agit de façon plus spécifique de:

- assurer aux étudiants la maîtrise de la langue comme instrument de connaissance et de pensée

- permettre aux étudiants de communiquer de façon claire, vivante et persuasive

- acquérir des habiletés à lire, à analyser et à comprendre des oeuvres littéraires et non-littéraires.

LES OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs de l'enseignement du français au collégial sont en continuité avec ceux de l'enseignement secondaire. Les objets d'étude sont les mêmes: la langue et les discours. Toutefois les textes lus, étudiés et produits, de même que les techniques utilisées comportent un plus haut degré de difficulté et une plus grande complexité des habiletés à acquérir.

De plus, les connaissances acquises et les pratiques linguistiques font l'objet d'explication méthodique et de systématisation; quant aux valeurs socio-culturelles véhiculées par les textes, elles font l'objet non seulement d'expression, mais d'organisation et de jugement critique.

L'apprentissage du français au collégial amènera l'étudiant à:

- utiliser correctement la langue orale et écrite selon les usages qui caractérisent les diverses situations de communication

- comprendre des discours oraux et écrits variés et multiples

- produire des discours oraux et écrits variés et multiples, et en maîtriser les règles d'élaboration

- connaître, exprimer et apprécier les valeurs culturelles véhiculées par la langue et les discours

- exprimer ses valeurs personnelles sur le plan de la langue et des discours.

L'ORIENTATION PEDAGOGIQUE

L'étudiant est le principal agent de sa formation. Ce principe part de la volonté de prendre l'étudiant tel qu'il est à son entrée au cégep et de lui permettre, par diverses stratégies d'apprentissage, d'atteindre les objectifs terminaux prescrits par le plan-cadre. Celui-ci est conçu de manière à favoriser l'organisation d'un projet de formation en fonction des besoins et de la réalité de l'étudiant.

L'apprentissage se fait selon un ordre croissant de difficultés. Un choix pertinent d'activités de lecture, d'écoute et de production permettra à l'étudiant de connaître et de maîtriser de façon progressive et méthodique les contraintes et les difficultés propres à l'acte de communication.

Le développement des habiletés linguistiques se fera par des activités soutenues et réfléchies de lecture, d'écriture et de production de discours oraux ou écrits. Ce processus d'apprentissage repose sur la pratique, la conscience de cette pratique et l'acquisition raisonnée des connaissances pour y parvenir. Il part de la production et de la compréhension de l'étudiant, passe par une réflexion méthodique sur cette production et cette compréhension, et s'achève sur de nouvelles pratiques. Cette orientation intègre langue et discours, connaissances et pratiques.

Enfin, l'apprentissage tiendra compte de la réalité socio-culturelle de l'étudiant. Les cours de français donneront l'occasion à l'étudiant de découvrir, de connaître et de partager de façon critique l'expérience linguistique et culturelle de la communauté québécoise et de s'ouvrir à celle d'autres communautés. De plus, ces cours contribueront à développer la conscience des dimensions historiques des phénomènes culturels, donneront accès aux oeuvres particulièrement signifiantes et permettront de partager les interrogations et les expériences de l'homme véhiculées par la culture.

LES OBJECTIFS TERMINAUX

A la fin de ses cours obligatoires de français, l'étudiant sera capable de:

- identifier ses principales erreurs de français écrit et de français oral et développer l'autonomie nécessaire à leur correction

- développer l'habitude d'utiliser avec efficacité les ouvrages de référence

- découvrir l'écriture comme un des lieux privilégiés de communication

- connaître ses principales carences en lecture et développer les moyens d'y remédier

- interpréter (lire, rendre, jouer) un texte expressif

- comprendre un discours explicatif, argumentatif ou critique et en rendre compte dans des écrits cohérents et articulés

- identifier, spécifier et expliciter les différents facteurs d'efficacité de la communication orale et écrite dans les discours explicatif, argumentatif ou critique

- dégager les caractéristiques d'une oeuvre littéraire ou non-littéraire: les thèmes, la structure, les personnages, le but de l'auteur, le contexte socio-culturel de l'oeuvre, les diverses possibilités d'interprétation, etc.

- exprimer dans un discours expressif, argumentatif ou critique son expérience de la fréquentation du texte littéraire

- identifier, spécifier et expliciter, dans un discours explicatif, argumentatif ou critique, les principales composantes de la problématique linguistique québécoise

- identifier, spécifier et expliciter, par un discours explicatif, argumentatif ou critique, l'évolution de la culture véhiculée par la production littéraire, notamment celle du Québec.

LES CONTENUS D'APPRENTISSAGE

Les contenus sont des moyens qui facilitent l'atteinte des objectifs terminaux du programme. Dans le respect de ces objectifs et à la lumière des principes pédagogiques énoncés, chaque institution établira des contenus de cours qui aideront l'étudiant à développer sa compétence à communiquer.

Ces contenus comprendront notamment:

- des techniques d'utilisation des principaux ouvrages de référence (grammaires, dictionnaires, glossaires, encyclopédies, bibliographies, fichiers)

- les éléments des codes oral et écrit (phonétique, prosodie, orthographe, lexique, morphologie, syntaxe, ponctuation)

- des notions relatives à la langue et aux différents types de discours: notions de linguistique générale, notions de genre (roman, théâtre, poésie, essai, récit), notions de communication (information, persuasion, expression)

- les principales composantes de la problématique linguistique québécoise (perspective historique, socio-linguistique et linguistique)

- un aperçu historique de la production littéraire du Québec et d'ailleurs (les écoles et les époques littéraires, les courants idéologiques, les idées et leurs moyens d'expression)

- des méthodes de compréhension et d'objectivation de la communication littéraire et non-littéraire (lecture, analyse de contenu, analyse littéraire et linguistique, résumé, schéma, plan)

- des techniques de lecture (survol, repérage, découverte des structures, de l'idée principale et secondaire)

- des techniques d'auto-correction (outils, grilles, fiches)

- des techniques de production de discours écrits et oraux (plan, progression, transition; niveaux de langue; voix, attitudes, expressivité; description, portrait, narration)

- un choix de productions littéraires et non-littéraires orales et écrites.

Les départements auront à faire des choix en fonction des objectifs terminaux du plan-cadre. Peu importe les choix qui seront effectués, les contenus seront subordonnés aux activités de production et de compréhension, mais un certain nombre d'éléments influenceront et contraindront ces choix: un facteur de temps (temps d'apprentissage); un facteur de progression (les contenus seront présentés selon un ordre croissant de difficultés et selon un enchaînement pédagogique qui facilitera l'apprentissage progressif des habiletés à communiquer); un facteur de formation (les contenus véhiculent une culture, une manière de vivre, une somme d'expériences humaines et une façon de dire qui devront s'harmoniser avec les valeurs et les objectifs de formation de l'étudiant).

L'EVALUATION

L'évaluation portera sur l'atteinte des objectifs terminaux prescrits par le plan-cadre. Elle se fera à partir de performances de compréhension et de production dont les critères auront été préalablement établis.

LES CHEMINEMENTS TYPES

Dans la conformité aux principes pédagogiques donnés et dans le respect des objectifs généraux et terminaux du plan-cadre, chaque institution établira un cheminement type qui assurera à l'étudiant un apprentissage progressif, coordonné et équilibré. En conséquence, chaque département précisera:

- les objectifs particuliers de chacune des étapes du cheminement type retenu et l'articulation pédagogique des apprentissages

- les contenus qui favoriseront l'atteinte des objectifs

- les principales activités orales et écrites de compréhension et de production nécessaires à l'atteinte des objectifs et à l'appropriation des contenus établis

- l'enchaînement des activités en fonction des connaissances, des habiletés et des attitudes à acquérir

- des activités de consolidation des acquis

- un programme de lecture de textes littéraires et non-littéraires

- les modalités d'évaluation des connaissances et des habiletés.

DESCRIPTION DES COURS

LE PLAN-CADRE DES COURS OBLIGATOIRES DE FRANCAIS

Les cours obligatoires de français visent à rendre l'étudiant capable de mieux communiquer oralement et par écrit. Par de nombreuses activités de compréhension et de production, réalisées selon un ordre croissant de difficultés, l'étudiant améliorera sa maîtrise des codes oral et écrit selon des situations diverses de communication. Il deviendra capable de comprendre et de produire lui-même des discours oraux et écrits, variés et multiples. Il développera les habiletés nécessaires à la connaissance, à l'expression et à l'appréciation des valeurs culturelles que véhiculent la langue et les discours. Il exprimera, enfin, ses valeurs personnelles sur le plan de la langue et des discours.

LE DEVELOPPEMENT DES HABILETES

Les cours obligatoires de français ont pour but de développer des habiletés à communiquer; ces habiletés sont multiples et complexes. Leur développement sera plus efficace et plus équilibré s'il est fait dans le respect de certains principes pédagogiques.

Le premier principe postule que l'étudiant est le principal agent de sa formation.

Le second principe établit que l'apprentissage des habi-

letés se fera par une pratique soutenue et diversifiée d'activités de lecture, d'écoute et de production de discours écrits et oraux.

Le troisième principe affirme que le développement des habiletés se fait de façon progressive et méthodique. Une séquence d'activités permettra d'atteindre, par étapes successives et selon un ordre croissant de difficultés, les objectifs terminaux prescrits par le plan-cadre.

Enfin, le quatrième principe précise que le développement des habiletés de communication tient compte de la dynamique complexe propre à l'acte de communication. On accordera une attention particulière aux contraintes linguistiques, sociales et culturelles de la communication.

LES CONTENUS

Les contenus sont des moyens d'améliorer sa compétence à communiquer et d'atteindre ainsi les objectifs terminaux des cours obligatoires de français.

Ces contenus, établis en fonction des objectifs terminaux, comprendront: des techniques d'utilisation des ouvrages de référence; les principaux éléments des codes oral et écrit; des notions relatives à la langue et aux différents types de discours; les principales composantes de la problématique linguistique québécoise; un aperçu historique de la production littéraire

du Québec et d'ailleurs; des méthodes de compréhension et d'analyse; des techniques de lecture et d'autocorrection; des techniques de production orale et écrite; un choix de productions littéraires et non-littéraires.

LES OBJECTIFS TERMINAUX

Les contenus de cours, les activités et les stratégies pédagogiques sont des moyens d'atteindre les objectifs terminaux. Ces objectifs précisent les capacités que l'étudiant doit avoir acquises à la fin de ses apprentissages.

Les objectifs terminaux sont les suivants:

- identifier ses principales erreurs de français écrit et de français oral et développer l'autonomie nécessaire à leur correction

- développer l'habitude d'utiliser avec efficacité les ouvrages de référence

- découvrir l'écriture comme un des lieux privilégiés de communication

- connaître ses principales carences en lecture et développer les moyens d'y remédier

- interpréter (lire, rendre, jouer) un texte expressif

- comprendre un discours explicatif, argumentatif ou critique et en rendre compte dans des écrits cohérents et articulés

- identifier, spécifier et expliciter les différents facteurs d'efficacité de la communication orale et écrite dans les discours explicatif, argumentatif ou critique

- dégager les caractéristiques d'une oeuvre littéraire ou non-littéraire: les thèmes, la structure, les personnages, le but de l'auteur, le contexte socio-culturel de l'oeuvre, les diverses possibilités d'interprétation, etc.

- exprimer dans un discours expressif, argumentatif ou critique son expérience de la fréquentation du texte littéraire

- identifier, spécifier et expliciter, dans un discours explicatif, argumentatif ou critique, les principales composantes de la problématique linguistique québécoise

- identifier, spécifier et expliciter, par un discours explicatif, argumentatif ou critique, l'évolution de la culture véhiculée par la production littéraire, notamment celle du Québec.

Les plans d'études de chaque cours fixent les formes et les modalités des apprentissages.